

DOSSIER SUR LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



espritcors@ire

observatoire de la défense et de la sécurité

Réalisé par l'association espritcors@ire
<https://espriturcouf.fr>

SOMMAIRE

« Le débat sur le Service National Universel : entre volontarisme politique et représentations collectives brouillées » par l'historienne et chercheur-partenaire Bénédicte Chéron	2
« Place du SNU dans l'éducation du citoyen » par le général de corps d'armée (2s) Alain Bouquin	24
« Pourquoi confier aux armées l'encadrement du service national universel n'est pas opportun ? » par le général d'armée (2s) Jean-Marie Faugère.....	30
« L'encadrement du SNU est-il à notre portée ? » par le général d'armée (2s) Jean-Marie Faugère	35
« Service national universel et service militaire » par le général d'armée (2s) Jean-Claude Thomann.....	40
« Un Service National Universel pour quels enjeux ? » par le général de corps d'armée (2s) alain bouquin.....	46

Le débat sur le Service National Universel : entre volontarisme politique et représentations collectives brouillées.

Bénédicte Chéron.

14 mai 2018

Au moment où a été remis au Président de la République le rapport du groupe de travail présidé par le Général MENAOUINE sur la SNU.

Résumé

Pour la première fois depuis la suspension du service national obligatoire, décidée en 1997 et devenue effective en 2001, les Français ont élu un président de la République proposant le rétablissement d'une forme de service universel et obligatoire. L'annonce d'Emmanuel Macron avait fait grand bruit pendant la campagne électorale ; elle s'inscrivait pourtant dans un débat long sur les moyens de mobiliser la jeunesse au service de la société. Elle répondait aussi à une préoccupation politique de plus en plus manifeste pour la cohésion nationale, devenue explicite lors de la campagne électorale de 2007, marquée par le souvenir récent des émeutes urbaines de 2005, et rendue omniprésente par les attaques terroristes de 2015. Cependant, depuis l'élection présidentielle, le débat qui doit permettre de faire émerger concrètement ce nouveau service national est révélateur de représentations collectives brouillées du service tel qu'il a existé jusqu'en 2001 et d'une difficulté à percevoir ce que peut être le rôle social d'armées désormais professionnelles.

Cette note propose d'explorer les ressorts de ce débat, en le replaçant dans la perspective des discussions qui ont jalonné la vie politique française depuis 1997, dans le temps long de

l’imaginaire collectif national et en examinant la manière dont il prend place dans le paysage européen.

Bénédicte CHÉRON
Historienne, chercheur-partenaire au SIRICE,
Enseignante à l’ICP

Sommaire

La genèse d’une promesse électorale.....	2
Une mémoire collective brouillée et un débat public ininterrompu.....	3
L’entrée en scène du service civique.....	5
Les armées bénéficient d’une image favorable dans l’opinion.....	6
Un besoin de clarification quant au rôle attendu des armée.....	7
Conclusion.....	9

Depuis la suspension effective du service national en 2011 (1), à la suite de l’adoption de la loi du 28 octobre 1997 (2), le sujet n’a jamais vraiment déserté la scène politique et médiatique. Cependant, pour la première fois en 2017, un candidat qui avait fait la promesse du rétablissement d’un service national obligatoire a été élu président de la République. Depuis, la mise en œuvre de ce point de programme donne lieu à de multiples débats chez les parlementaires, au gouvernement et, bien au-delà, parmi tous les acteurs potentiellement impliqués dans un tel dispositif. Une classe d’âge compte aujourd’hui environ 800 000 jeunes garçons et filles ; en fonction des critères finalement retenus, ils seraient en fait entre 600 000

et 650 000 à devoir répondre chaque année à l'appel. L'ampleur de ces chiffres, les interrogations collectives sur le sens de la cohésion nationale autant que la place qu'occupe la conscription dans la mémoire nationale et républicaine expliquent le caractère passionné des échanges qui doivent déboucher sur des propositions concrètes. Cette note propose d'explorer les ressorts de ce débat, en le replaçant dans la perspective des discussions qui ont jalonné la vie politique française depuis 1997, dans le temps long de l'imaginaire collectif national et en examinant la manière dont il prend place dans le paysage européen.

La genèse d'une promesse électorale L'annonce faite par Emmanuel Macron le 18 mars 2017 avait fait grand bruit. Certains généraux en deuxième section, sollicités par le candidat, lui avaient proposé des formes de parcours citoyen, mais la formulation que choisit Emmanuel Macron ne correspondait pas au produit de leur réflexion. Les mots du futur président étaient en effet les suivants :

« La situation stratégique que j'ai décrite, les menaces qui pèsent sur notre pays nous commandent aussi de renforcer le lien armées-nation, en permettant à l'ensemble de notre jeunesse de faire l'expérience de la vie militaire et d'être des acteurs à part entière de l'esprit de défense. Je souhaite donc, pour ce faire, que chaque jeune Français ait l'occasion d'une expérience, même brève, de la vie militaire.

Un service national de durée courte, obligatoire et universel, sera donc instauré. C'est là un projet de société majeur, un véritable projet républicain, qui doit permettre à notre démocratie d'être plus unie et d'accroître la résilience de notre société. C'est aussi ancrer en profondeur la relation entre la Défense et le pays. J'ai pris cette décision compte tenu du défi qui est aujourd'hui le nôtre. C'est un défi de sécurité, d'éducation, un défi économique et social, mais c'est aussi un défi moral et de civilisation, et le relever passera par notre capacité à refonder le lien armée-Nation.

Ce service national universel, encadré par les armées et la Gendarmerie nationale, s'adressera aux jeunes femmes et hommes aptes de toute une classe d'âge — soit environ 600.000 jeunes par an. Au travers d'une expérience directe de la vie militaire, de ses savoir-faire et de ses exigences, chaque jeune Français ira ainsi à la rencontre de ses concitoyens, fera l'expérience de la mixité sociale et de la cohésion républicaine, durant un mois. Ce temps de service militaire universel devra intervenir dans les 3 ans suivant le dix-huitième anniversaire de chacun. A l'issue de cette période, l'accès des jeunes aux métiers de la Défense en tant que militaire d'active ou dans la Garde nationale sera facilité.

Ce service militaire universel permettra aussi de disposer, en cas de crise, d'un réservoir mobilisable, complémentaire de la Garde nationale. Le service militaire universel permettra également de détecter les difficultés, notamment l'illettrisme, et proposera une remise à niveau scolaire des appelés lorsque cela sera nécessaire. Il aidera ainsi les jeunes à préparer leur entrée dans la vie professionnelle comme dans leur vie de citoyens.

Parce qu'il s'agit, Mesdames et Messieurs, d'un véritable projet de société qui montre combien je fais confiance à notre Défense et à nos armées, sa mise en place et sa déclinaison devront faire l'objet d'une large concertation associant étroitement les parlementaires, la société civile et les ministères concernés. Les consultations indispensables que je souhaite seront conduites dans le cadre des travaux de préparation du prochain Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale. Elles permettront de préparer un projet de loi qui devra m'être présenté par le Gouvernement d'ici à la fin de l'année 2017. Ce projet a bien sûr un coût significatif et je l'assumerai. La rencontre des armées de la République et de la jeunesse de France, la cohésion nationale, ce sont des enjeux qui le méritent. Avec des coûts d'infrastructure estimés entre 15 et 20 milliards d'euros, il est estimé à un ordre de grandeur de 2 à 3 milliards d'euros par an en régime de croisière. Son financement comme les effectifs d'encadrement nécessaires s'inscriront au-delà de l'enveloppe de 2 % du PIB de la programmation militaire, la mise en

œuvre du service national universel étant indépendante du renforcement planifié de notre outil de défense. » (3)

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, le caractère passionné des échanges qui entourent la réflexion sur la mise en œuvre de sa promesse n'a fait que s'accroître. Le mois de février 2018, en particulier, a été marqué par des déclarations politiques successives interprétées par beaucoup de journalistes comme le symptôme d'un débat cacophonique. Le 4 février, un rapport commandé par Matignon fuite dans *Les Échos*, sans être publié : il remet en cause la faisabilité du projet présidentiel (4).

Le 9 février, **Florence Parly**, ministre des armées, déclare sur France Inter que le futur service national « *n'aura probablement pas un caractère obligatoire.* » Dans les heures et jours qui suivent, le gouvernement, par la voix de plusieurs de ses membres, précise : il sera bien obligatoire, mais devra être perçu comme « attractif » et « non pas punitif ».

De leur côté, des députés ont mené un travail, dont la publication a été reportée à plusieurs reprises. Finalement, le rapport de leur mission d'information, présenté le 14 février 2018, préconise un parcours de citoyenneté renforcé et échelonné tout au long de la scolarité. (5) Les deux rapporteurs, **Marianne Dubois et Émilie Guérel**, se sont plaintes de ne pas avoir pu travailler dans de bonnes conditions, l'accès à certaines données leur ayant été refusé, ont-elles affirmé.

Le 13 février au soir, alors que les conclusions de ce rapport parlementaire avaient déjà fuité, sur France Inter, **Emmanuel Macron** déclare devant l'Association de la presse présidentielle : « *Ce service n'est pas un service militaire, même si j'ai souhaité qu'on puisse y prévoir l'ouverture à la chose militaire, c'est pour cela qu'il est national, et il est universel parce que je souhaite qu'il puisse être obligatoire. Sa forme pourra aussi être civique (...)* L'idée n'est pas que ça dure un an, je pense qu'aujourd'hui c'est autour du trimestre que les gens sont en

train de réfléchir (...) La partie obligatoire elle-même n'est pas encore finalisée, mais je pense que ce sera entre trois et six mois. »

Quelques semaines plus tard, à leur tour, les sénateurs de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, par la voix de **Jean-Marie Bockel et Jean-Marc Todeschini**, ont fait part du fruit de leur travail et de leurs auditions le 18 avril lors d'une conférence de presse. Dans un document de synthèse de quatre pages, ils faisaient part, comme les parlementaires, de leurs inquiétudes sur le sens et la faisabilité du projet présidentiel et appelaient en particulier à prendre soin de préserver les armées d'une implication massive dans un service universel coûteux et non strictement militaire autant qu'à la nécessité de ne pas nuire au bon fonctionnement des dispositifs existants (service civique, Garde nationale, EPIDE, SMV...) (6). Quoi qu'il en soit, les modalités d'élaboration du futur service national ont évolué depuis les annonces de la campagne électorale. Le calendrier actuel, qui envisage une première expérimentation en 2019, est révélateur des interrogations sur les modalités d'application d'un projet qui, dans un premier temps, a paru consensuel dans son principe.

Une mémoire collective brouillée et un débat public interrompu

L'état de ce débat est emblématique de la mémoire collective de ce que furent **la conscription, le service militaire et le service national**. Sans même remonter à la formalisation du service militaire contemporain sous la III^e République (7), les distinctions entre ces trois formes de service et leurs modalités sont mal connues, comme en témoigne l'utilisation indifférenciée de ces termes par beaucoup de journalistes. Après la guerre d'Algérie, les formes d'appel n'ont cessé d'évoluer. **Le service militaire** a vu sa durée progressivement raccourcie et ses dénominations évoluer. Il devient **service national en 1965** et ses modalités se diversifient. En 1971, le code du service national vient formaliser ces évolutions. Au fil des décennies, des procédures d'évitement plus ou moins officieuses permettent peu à peu de se dispenser de l'obligation de l'appel, au point que, dans les années 1990, entre 65 et 70 % seulement de

chaque classe d'âge masculine accomplit l'une des formes du service national et seulement un garçon sur deux fait un service proprement militaire.

Les parlementaires, sénateurs et députés, qui alimentent les débats sur le sujet dans les années 1990, à la veille de la professionnalisation, pointent du doigt les inégalités sociales qui existent entre ceux qui accomplissent leur service et ceux qui l'évitent : « *La répartition des exemptés par catégories socioprofessionnelles semble montrer que le taux d'exemption des catégories privilégiées (cadres et professions libérales) serait, avec 30,1 %, nettement supérieur à la moyenne, ce qui paraît confirmer le lien entre privilèges sociaux et fuite devant les obligations du service national. Par ailleurs, le taux d'exemption de la catégorie des appelés les plus diplômés (niveau DEA-ingénieur) est, avec 21,4 % en 1995, supérieur, lui aussi, à la moyenne.* » (8)

Les formes d'accomplissement du service sont elles aussi très différenciées socialement : le sénateur Vinçon conclut que « *les élites échappent aux formes les plus contraignantes du service national. Dans l'armée de terre, en effet, la proportion d'appelés titulaires du baccalauréat est de 55 %. Elle est de 80 % pour les objecteurs de conscience. De même, les quelque 80 % des appelés dits "de bas niveau", qui cumulent handicaps scolaires et sociaux, étaient, en 1992, affectés à l'Armée de terre.* » Cela est rappelé aujourd'hui par les historiens, les sociologues et beaucoup des parlementaires qui travaillent sur les projets en cours, mais les représentations collectives du service national, et en partie de sa composante militaire, marquent fortement ce débat.

Le service militaire obligatoire, unifié et commun à l'ensemble des jeunes hommes français malgré ses imperfections, n'aura finalement existé qu'entre 1905 et 1965 ; mais parce que la figure du soldat-citoyen est liée à l'histoire révolutionnaire et au souvenir de la fondation de la III^e République dans le contexte d'opposition avec la Prusse, puis avec l'Allemagne, elle continue de marquer l'imaginaire national dans des versions successives partielles et imparfaites.

Pour la période qui court de 1905 à l'immédiat après Seconde Guerre mondiale, cette figure se construit au cinéma et en littérature, autour de l'acte combattant accompli au service de la nation (valorisé ou au contraire combattu au nom du pacifisme). Cet imaginaire a partie liée aux représentations du soldat français (quelle que soit sa forme d'engagement) dans les deux guerres mondiales qui mêlent, dès après 1918, des figures héroïques, mais aussi des figures de martyrs et de victimes (9). Au cinéma, le soldat français de la Seconde Guerre mondiale est presque inexistant (10) ou personnage principal de films à tonalité comique (dont la trilogie La 7^e Compagnie est emblématique).

À partir de la fin de la guerre d'Algérie, la figure de l'appelé est très nettement dissociée de celles des militaires engagés volontaires : au cinéma l'appelé n'est alors plus un soldat-citoyen, mais une figure victimaire (15 000 appelés perdent la vie dans ce conflit) et politique, dans le contexte des luttes des années 1960 et 1970 contre le patriarcat, parmi lesquelles l'antimilitarisme militant occupe une place de choix. Ces traits militants s'estompent au fil des années 1980 et 1990, mais l'image peu valorisante du « bidasse » est caractéristique du traitement médiatique jusqu'à la fin des années 1990. Au moment de la suspension du service national, entre 1997 et 2001, l'imagerie utilisée par la télévision, en particulier, demeure empreinte de ces traits négatifs, articulée autour des corvées et de tâches présentées comme globalement peu intéressantes.

Un basculement se produit assez rapidement dans le traitement médiatique ordinaire à partir du milieu des années 2000 avec un double mouvement : d'une part les sujets qui traitent du service national sont peu à peu moins construits autour d'images négatives qu'autour d'images positives d'exercices physiques ou d'apprentissages fructueux (acquisition du permis de conduire ou maniement des armes considéré comme utile) (11) ; d'autre part, le rôle social des armées devient un sujet régulièrement traité parce que naissent plusieurs initiatives socio-éducatives et d'insertion professionnelle encadrées par les militaires ; alors que cette

médiatisation d'un rôle social déconnecté de la spécificité combattante des armées avait reposé au début des années 2000 sur le seul *Service militaire adapté* (12) présent en outremer, elle se diversifie et se démultiplie. En 2005 et 2006, un journal télévisé de M6 et deux journaux télévisés de TF1 évoquent l'initiative du général *Emmanuel de Richoufftz* « *105 permis pour 2005.* »

Toujours en 2005, le dispositif « *Défense 2^e chance* » est créé pour proposer aux jeunes Français volontaires un parcours d'insertion professionnelle sous statut civil. (13) Le dispositif Défense 2^e chance devient *EPIDE* en 2007. Le ministère de la Défense se retire de sa tutelle en 2015 et l'EPIDE devient Établissement public d'insertion dans l'emploi, mais le traitement médiatique régulier a largement valorisé son encadrement qui repose en partie sur d'anciens militaires.

Globalement, tous ces dispositifs sociaux bénéficient d'un traitement médiatique positif contribuant à ancrer dans les représentations collectives la figure d'un militaire français aux fortes capacités d'encadrement socio-éducatif, dissociées de sa fonction combattante. Dans le même temps, l'idée du service civique, facultatif ou obligatoire, prend corps peu à peu au gré des échéances électorales, présidentielles en particulier. En 2002, la question n'occupe pas encore le débat public de manière significative. Les derniers appelés viennent de quitter l'uniforme. Pour des raisons budgétaires notamment, les formules de substitution au service national ont été réduites à la portion congrue. *La JAPD* (Journée d'appel de préparation à la défense) existe depuis 1998 (elle devient Journée défense et citoyenneté en 2011) et ne convainc pas, mais elle apparaît comme une solution par défaut et consensuelle. *François Bayrou* propose un service civil et civique à réaliser, « *à la carte, par périodes, entre 18 et 25 ans* ». *Jean-Marie Le Pen et Jean-Pierre Chevènement* proposent, eux, une version militaire du service. Le premier imagine un dispositif volontaire de six mois destiné à alimenter une garde nationale supplétive ; Jean-Pierre Chevènement, très attaché à la conscription et à la figure du soldat-citoyen, annonce la mise en place d'un service national court de dix à douze semaines permettant la constitution d'une garde nationale. Ces propositions, médiatisées par

les candidats, ne structurent cependant pas le débat politique. Jacques Chirac et Lionel Jospin n'envisagent ni l'un ni l'autre de rouvrir le débat sur quelque forme de service national que ce soit.

L'entrée en scène du service civique

En 2007, le débat politique est notamment marqué par le souvenir des émeutes urbaines de 2005 qui font suite au décès de Zyed Benna et Bouna Traoré à Clichy-sous-Bois. Les inquiétudes sur les fondements de la cohésion nationale se manifestent plus ouvertement. **Nicolas Sarkozy** et **Ségolène Royal** inscrivent l'idée du service civique dans leur programme. Pour le premier, il durera six mois et pourra devenir obligatoire après une phase d'expérimentation ; pour la seconde, il reposera sur le volontariat. François Bayrou, troisième homme de l'élection, prône lui un service civique obligatoire, fidèle à ses promesses de 2002. Le contexte est favorable à la proposition : *l'amiral Alain Béreau*, membre du Conseil d'analyse de la société auprès du Premier ministre présidé par Luc Ferry, a rendu un premier rapport en 2006 intitulé *Faut-il rendre un service civil obligatoire ?* Après son élection, Nicolas Sarkozy confie à **Luc Ferry** une mission sur le sujet qui aboutit à la rédaction, par le philosophe et l'amiral, d'un nouveau rapport : *Pour un service civique* (Odile Jacob, 2008). En mars 2010, le service civique volontaire est créé.(14) Par ailleurs, le *plan Égalité des chances* de 2007 implique les ministères de l'Éducation nationale, de l'Emploi et de la ville, mais aussi le ministère de la Défense.(15)

Les armées participent ainsi à huit dispositifs : les cadets de la défense, les classes de défense et de sécurité globale, le tutorat d'élèves en difficulté par des élèves de grandes écoles militaires, les lycées de la défense, les stages, les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

En 2012, aucun candidat ne remet en cause le service civique qui est désormais considéré, dans la plupart des programmes, comme un acquis sur lequel capitaliser. **François**

Hollande et *Nicolas Sarkozy* proposent son renforcement. Le premier promet que tout jeune Français déscolarisé de 16 à 18 ans se verra proposer une formation soit dans le cadre de l'apprentissage soit par le biais du service civique. Le second promet un doublement de ses effectifs. À la veille des attentats de 2015, le débat public français sur les formes de services possibles se caractérise donc par trois grandes tendances :

- Le service civique est salué par la quasi-totalité des responsables politiques ; en revanche, l'idée de le rendre obligatoire demeure marginale.
- Le traitement médiatique des dispositifs socio-éducatifs et d'insertion professionnelle confiés aux armées est extrêmement positif et participe pour une part à la très bonne image des armées.
- L'implication des armées dans des dispositifs interministériels destinés à la jeunesse est souhaitée et encouragée par le politique.

Les militaires apparaissent comme des interlocuteurs privilégiés sur la question de la citoyenneté et de la cohésion nationale. Les dispositifs confiés aux armées et le service civique sont bien distincts. Le service civique n'a aucune connotation militaire (à l'exception des rares contrats budgétés au sein des armées). Cependant, tous ces dispositifs visent la jeunesse et répondent à la préoccupation politique constante depuis 2005 du renforcement du sens de l'engagement et de la cohésion nationale ainsi que d'un (ré) apprentissage des règles de vie collective pour ceux qui paraissent être aux marges de la société. Le débat public qui accompagne la mise en œuvre de ces dispositifs est d'autant plus investi qu'il s'appuie sur le constat diffus d'une sorte de chaînon manquant en matière d'insertion, de brassage social et de socialisation civique depuis la suspension du service national en 1997. Ce constat dépasse largement la seule question du service national, mais la suspension de 1997 produit un effet de focalisation dans le débat public.

Les armées bénéficient d'une image favorable dans l'opinion

Après les attentats de 2015, le recours aux armées acquiert une visibilité et une légitimité avec le déploiement de l'opération *Sentinelles* sur le sol national. Par ailleurs, *François*

Hollande décide de la mise en place d'une version métropolitaine du SMA sous la forme du service militaire volontaire (SMV) : les stagiaires ne manient pas les armes et l'apprentissage professionnel relève d'un encadrement civil. Le dispositif rencontre un écho médiatique certain : 74 % des 15-17 ans disent connaître le SMV ne serait-ce que de nom (16). Cette médiatisation renforce l'image des armées comme institution d'intégration et de réinsertion des jeunes Français. À chaque ouverture d'un nouveau centre du SMV, les titres fleurissent avec enthousiasme : « *À La Rochelle, le service militaire volontaire prône l'emploi, pas la guerre* » (17) ; « *Retrouver le goût du travail à l'armée* » (18) ; « *Service militaire volontaire : une seconde chance pour les jeunes* » (19) ; « *Nous ne formons pas des combattants, mais des travailleurs* » (20). Le prix Schoendoerffer (créé en 2012 par l'armée de Terre pour récompenser des productions audiovisuelles s'intéressant à la vie militaire) est décerné en 2017 à un long métrage de Charlotte Marie intitulé « *Volontaires du nouveau service militaire : l'année qui va changer leur vie* », diffusé dans *Zone interdite* sur M6 le 5 février 2017. Actuellement, le SMV accueille 1 000 jeunes garçons et filles volontaires. Dans le même temps, la médiatisation du service national suspendu en 1997 réintroduit les aspects positifs de sa dimension militaire. L'émission « *Garde-à-vous* » diffusée sur M6 en février et mars 2016 est emblématique. Ce docu-réalité propose de faire revivre à des garçons le service militaire des années 1970 et, plus précisément, la période des classes. Les producteurs veulent mettre en avant une « expérience » propre à susciter un débat entre générations. La production communique abondamment sur le fait que l'encadrement du « contingent » est assuré par d'anciens militaires. Tous les souvenirs collectifs (corvée de ménage, lit au carré, parcours du combattant...) sont réactualisés. Pour plus de réalisme à l'image, les appelés sont dotés de fausses armes. Le traitement médiatique, à l'exception d'un article paru dans *Libération* (21), est plutôt favorable, voire enthousiaste. Alors que lors des débats sur la suspension du service national de 1996 et 1997, les mots de « bidasse » ou de « troufion » étaient utilisés par les opposants au service militaire obligatoire (soit parce qu'ils étaient antimilitaristes soit parce qu'ils prônaient la professionnalisation des armées) (22), ils apparaissent désormais dans des articles empreints de nostalgie et faisant la promotion des vertus éducatives des valeurs

militaires. Les audiences sont positives, malgré un léger étiolement au fil des épisodes. Pour la première diffusion le 16 février 2016, 3,8 millions de téléspectateurs et 29 % des moins de 25 ans étaient au rendez-vous. Sur les réseaux sociaux, « Garde-à-vous » a occupé largement le terrain des échanges entre garçons et filles de vingt ans. Ce contexte favorable explique aussi l'évolution des résultats des enquêtes d'opinion sur le service national à partir de 2015.

En janvier 2015 d'après un sondage IFOP, 80 % des Français souhaitent la mise en place d'un nouveau service national obligatoire (23). Ses plus nombreux partisans se trouvent chez les plus âgés (90 % chez les 65 ans et plus), mais ils sont aussi majoritaires parmi les citoyens directement concernés, les 18-24 ans (67 %). Un an plus tard, le chiffre tombe à 70,5 % (IFOP/Le Parisien), mais il demeure élevé alors que, lors des années précédentes, le résultat oscillait autour de 60 %. En février 2018, une enquête (*YouGov pour Le HuffPost et CNews*) aboutit à des résultats similaires aux chiffres antérieurs à 2015 : 60 % des sondés se disent favorables à un service national obligatoire de trois à six mois. Ce chiffre inférieur à celui de 2015 s'explique par l'éloignement dans le temps des attentats de cette année particulière. Il peut aussi être analysé comme le signe de l'évolution normale des avis des Français alors que le service national obligatoire n'est plus un sujet lointain et théorique, mais bien un projet concret porté par le président de la République et le gouvernement. Les motivations invoquées par les Français selon ces enquêtes sont, comme souvent, plus intéressantes à analyser que les réponses simples à la question initiale.

L'enquête de l'IFOP de 2016 rapporte en effet que 85,6 % des sondés pensent que les valeurs prônées pendant ce service seraient bénéfiques aux jeunes. En 2015, le même institut expliquait ses résultats par « *la nécessité de disposer d'outils d'intégration puissants qui pourraient, outre un brassage des différents milieux sociaux, assurer une transmission des valeurs républicaines et renforcer la cohésion nationale.* »

En 2018, l'enquête *YouGov* montre que 52 % des Français pensent que le service national devrait être avant tout civique et 33 % avant tout militaire. Les avis concernant ses contenus sont assez différenciés : 75 % pensent que le service devrait proposer une formation civique et

citoyenne, 64 % qu'il devrait permettre l'apprentissage des gestes de secours, 62 % qu'il pourrait renforcer la vie en communauté et 39 % l'expérience de la mixité sociale, 36 % qu'il serait l'occasion pour les jeunes d'un dépassement de soi, enfin seuls 12 % considèrent qu'il devrait apprendre le maniement des armes. De ces enquêtes et de l'état des représentations collectives ressort donc le souhait que chaque classe d'âge bénéficie d'un moment de vie collective et de service rendu à la collectivité, à des fins de cohésion nationale ; l'encadrement et les « valeurs » militaires, souvent mal définies, bénéficient d'une très bonne image, mais les Français sont une minorité à vraiment exprimer le souhait du rétablissement d'un service militaire au sens propre du terme. Les annonces d'Emmanuel Macron sont finalement assez fidèles à cet état des lieux. En cela, elles répondent bien à une aspiration qui semble s'ancrer dans la société française actuelle, mais la difficulté à en définir le contenu est aussi le miroir des représentations collectives brouillées quant au rôle social et éducatif qui peut être dévolu aux armées.

Un besoin de clarification quant au rôle attendu des armées

Alors que le candidat Emmanuel Macron avait clairement annoncé vouloir « refonder le lien armée-nation », le débat est aussi en quête d'une clarification de la place des armées professionnelles au sein de la nation. Pour les armées, l'enjeu est central. Quand bien même les moyens financiers dont dispose le gouvernement seraient conséquents, se pose la question de l'objectif assigné à une implication massive des armées dans un dispositif dont la finalité n'est pas l'apprentissage du métier des armes pour le service de la nation. Elle s'est posée de manière marginale à partir de 2005 et elle devient aujourd'hui centrale.

La proposition d'Emmanuel Macron pendant la campagne a d'ailleurs fait suite à celles d'autres personnalités. Lors de la campagne des primaires de la droite organisées par Les Républicains, Nicolas Sarkozy avait annoncé vouloir confier aux armées les jeunes Français de 18 ans n'ayant ni diplôme, ni formation, ni emploi dans une version métropolitaine du Service militaire adapté

existant en outremer. Le candidat voulait ainsi voir les 100 000 décrocheurs scolaires annuels encadrés par des militaires, non pour apprendre à porter les armes et à défendre la nation, mais pour se remettre à niveau et bénéficier d'un parcours de réinsertion professionnelle. À gauche, **Arnaud Montebourg**, également candidat aux primaires de son camp, avait proposé un service national obligatoire, civil ou militaire.

Ces deux candidats aux primaires de leur camp n'étaient pas isolés : beaucoup de responsables politiques, qui pour la plupart n'ont finalement pas participé à l'élection, ont pu envisager des formules de service obligatoire, mais sans toujours les lier à un encadrement militaire. **Manuel Valls** par exemple souhaitait rendre obligatoire le service civique existant et reposant sur le volontariat. Pour la plupart, il n'était pas question, même en sollicitant les militaires, de faire porter des armes aux jeunes Français, même si le flou a entouré beaucoup de ces propositions. Ceux qui souhaitaient un encadrement militaire en appelaient surtout au rôle social des armées déconnecté de leur fonction combattante.

Parmi les candidats finalement qualifiés pour concourir à l'élection présidentielle, **Jean-Luc Mélenchon** et **Marine Le Pen** ont tous deux proposé un service obligatoire lors duquel une partie au moins des jeunes Français apprendrait à servir la nation par les armes (24). Le premier appelait à la création d'un service national citoyen obligatoire pouvant être effectué soit de manière militaire soit de manière civile (police, sécurité civile, sapeurs pompiers, office national des forêts, organes de protection de l'environnement, associations labellisées d'intérêt général). La dimension militaire de ce service était surtout orientée vers des objectifs de sécurité intérieure (les appelés ne participeraient pas aux opérations extérieures). La seconde proposait un service militaire adapté étendu à la métropole, et évoquait « *le rétablissement progressif d'un service militaire obligatoire d'un minimum de trois mois* » sans autre forme de précision. La dissociation entre le rôle social des armées et leur fonction combattante qui caractérise certaines de ces propositions de la campagne électorale de l'année 2017 est en fait révélatrice d'une méconnaissance de la spécificité militaire (25) : les valeurs de

solidarité, d'honnêteté, de loyauté, de discipline, si elles sont pour elles-mêmes vertueuses, sont particulièrement vivaces au sein des armées non pas parce que les chefs d'état-major successifs auraient décidé de faire de leur institution une sorte de conservatoire de ces valeurs, mais bien parce qu'elles sont les garantes de l'efficacité au combat qui constitue le sens et le cœur de l'engagement militaire.

Envisager qu'une « refondation du lien armée nation » puisse se faire par le biais d'un dispositif qui solliciterait systématiquement et durablement les armées dans une fonction ne relevant pas de leur vocation première explique en grande partie les réserves d'une partie au moins de la communauté militaire. Comparée à la plupart des autres pays européens, la question non résolue de l'encadrement militaire massif d'un dispositif dont les finalités ne sont pas militaires apparaît spécifique à la France.

Dans sept pays (Autriche, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Norvège et Suisse), les armées encadrent la jeunesse, mais elles le font dans des dispositifs dont l'objectif, selon des modalités variées, est que tout ou partie de chaque classe d'âge apprenne à porter les armes pour la nation. Ailleurs, il existe parfois des formes de réserve et de garde nationale qui sont plus développées que les nôtres, mais là encore les modalités de ces dispositifs sont ordonnées à une fin cohérente : disposer de forces armées qui viennent renforcer et soutenir les effectifs professionnels. Il existe aussi des dispositifs qui font intervenir des militaires professionnels auprès des jeunes élèves, entre la fin du collège et le début de la vie adulte.

En Grande-Bretagne en particulier, *Michael Fallon*, alors ministre de la Défense, a annoncé en octobre 2016 vouloir multiplier les « unités de cadets », en les faisant passer de 300 à 450 (en ciblant davantage les écoles publiques jusque là minoritaires), pour faire vivre aux jeunes Britanniques concernés les valeurs de cohésion et d'effort, en réponse notamment à la crainte d'une influence islamiste dans certains quartiers. Les cadets y vivent une réelle expérience militaire, incluant le maniement des armes (avec des munitions à blanc). Ce type de dispositif

ne vise pas l'ensemble d'une classe d'âge. Dans des modalités différentes (l'expérience strictement militaire y est moins développée), les « classes défense » et les « cadets » qui existent en France depuis la mise en œuvre du plan « Égalité des chances », ou le SMV, relèvent du même principe de sollicitation des armées, à la marge, auprès de publics ciblés et de volontaires.

Enfin, comme en France, dans beaucoup des pays où a été décidée la suspension du service militaire (en 1960 en Grande-Bretagne ou en 2011 en Allemagne, par exemple) un débat public a eu lieu sur la manière de favoriser l'engagement de la jeunesse au service de la société et de la communauté nationale. Ces réflexions ont débouché, avec plus ou moins de succès, sur la mise en place de services civiques et citoyens, reposant le plus souvent sur le volontariat. Ces services sont strictement civils et les armées ne sont pas sollicitées pour leur encadrement, sauf lorsque le jeune garçon ou la jeune fille peut choisir, selon les pays, d'effectuer ce service en endossant l'uniforme. Le volontaire, alors, entre bien dans un processus de formation et de service militaires.

Conclusion

Le groupe de travail sur le service national chargé par Emmanuel Macron de réfléchir à la mise en œuvre concrète de ce projet est dirigé par le *général Daniel Ménaouine* et composé de six personnalités. (26) Ses conclusions d'abord annoncées pour la fin du mois d'avril devraient finalement être rendues à la mi-mai. Pour les armées, l'enjeu n'est pas seulement celui des budgets, des moyens et des effectifs : il est bien d'abord celui du sens de leur fonction au sein de la nation et, en conséquence, du sens de l'engagement que choisit chaque jeune homme ou jeune femme qui décide de s'engager au sein de cette institution (27).

Ce point mérite toute l'attention des responsables politiques alors que la question du moral des militaires français a été ouvertement abordée par le 11^e *Rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire* paru en septembre 2017 montrant que la fidélisation était un enjeu

crucial pour les années à venir (28). Le rapport a révélé que 62 % des militaires, gendarmerie incluse, envisagent de quitter l'institution, avec des chiffres très hauts pour la Marine (81 %), l'Armée de l'Air (72 %) et l'Armée de terre (67 %). Les données disponibles permettent de conclure qu'au-delà des enjeux budgétaires, c'est bien la question du sens qui demeure cruciale pour ces militaires qui se savent aimés, mais ne se sentent pas toujours compris.

En janvier 2017, 88 % des Français disent avoir une bonne image des armées (IFOP/DICOD, mais 2017), mais seulement 77 % des militaires pensent que les Français ont une bonne image des armées. Ils sont 80 % et 74 % à penser qu'ils sont considérés par leurs concitoyens comme compétents et efficaces, mais ils sont en revanche moins nombreux (67 %) à estimer que les armées sont source de fierté pour les Français et beaucoup moins qu'elles sont reconnues à leur juste valeur (43 %) et bien connues (33 %) (29). La question se pose donc de savoir si l'emploi massif des militaires dans un rôle d'encadrement de la jeunesse, dénué de la spécificité militaire qui lui donne son sens et sa finalité, c'est-à-dire la fonction combattante, ne viendrait pas encore accentuer cet état de malaise en brouillant l'image des armées et en les faisant apparaître comme une institution dont la vocation serait d'abord socio-éducative.

Se pose aussi la question de l'avenir du service civique qui fête ses huit ans cette année avec un nombre croissant de volontaires qui s'engagent au sein d'associations ou de services publics pour une durée de six à douze mois (123 000 en 2017) (30). Ses promoteurs insistent sur le temps et l'accompagnement nécessaires pour que ce type de dispositif soit utile à la société dans son ensemble et permette au jeune volontaire d'en tirer un bénéfice réel.

Enfin, le caractère obligatoire du futur dispositif va devenir de plus en plus central dans le débat public en raison des questions concrètes qu'il soulève. Le succès des dispositifs existants (SMV, SMA et service civique) est souvent rappelé, mais il repose en grande partie sur le fait que les jeunes Français qui s'y intègrent ont fait un choix volontaire et motivé. Dans le cadre d'un dispositif obligatoire, les mesures d'attractivité seront toujours insuffisantes pour mobiliser 100

% des appelés. La question de l'éventuelle sanction pour ceux qui ne se présenteraient suppose une volonté politique forte alors que l'histoire a montré combien était grande la difficulté à maintenir l'obligation du service national à partir des années 1980 et à permettre que continuent de se rencontrer, en ayant le sentiment d'être utiles à la société, de jeunes Français aux origines sociales variées. Autant de questions soulevées qui réclament une clarification politique tout autant qu'une compréhension des enjeux sociétaux sous-tendus par le projet d'un service national nécessairement d'un nouveau type.

*Bénédicte CHERON
(IRSEM)*

Note de recherche n°53

Rediffusé sur le site de l'ASAF : www.asafrance.fr

Bénédicte Chéron est docteur en histoire contemporaine, chercheur partenaire au SIRICE (UMR 8138) et enseignante à l'ICP (Institut catholique de Paris). Elle est membre du comité de rédaction de la revue de sciences humaines et sociales Inflexions, civils et militaires : pouvoir dire

.Après une thèse soutenue à Paris IV sur le cinéma de Pierre Schoendoerffer (publiée en 2012 chez CNRS Éditions), elle a effectué un postdoctorat à l'IRSEM sur les relations armées-médias et le traitement télévisuel de l'actualité militaire. Elle travaille sur les représentations collectives du fait militaire, sur les relations armées-médias (presse écrite, médias audiovisuels, cinéma, édition) et sur l'ensemble des relations armées-société. Elle a notamment publié L'image des militaires français à la télévision, 2001-2011 (Études de l'IRSEM no 21, 2012) et « Les soldats de l'image, au cœur des enjeux de communication de la Défense française » (in Guerre, armées et communication, sous la direction d'Éric Letonturier « Les Essentiels d'Hermès », CNRS Éditions, 2017, p. 63-79.) Contact : benecheron@yahoo.fr

-
1. 1. Décret n° 2001-550 du 27 juin 2001 relatif à la libération anticipée des appelés du service militaire.

2. 2. Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.
3. 3. « Politique de défense », discours d'Emmanuel Macron, 18 mars 2017, Hôtel des Arts et Métiers, Paris.
4. 4. Marie-Christine Corbier, « Le rapport qui accable le service national universel », Les Échos, 4 février 2018.
5. 5. Rapport d'information déposé par la Commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le service national universel, présenté par Marianne Dubois et Émilie Guérel, 14 février 2018.
6. 6. « Où en est le service national universel ? », note de synthèse, communication de MM. Jean-Marie Bockel et Jean-Marc Todeschini au nom de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, Sénat, 18 avril 2018, http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_etrangeres/ Docs_en_pdf/4_pages_SNU.pdf
7. 7. Annie Crépin, Histoire de la conscription, Gallimard, Folio Histoire, 2009 ; Michel Auvray, L'âge des casernes, histoire et mythes du service militaire, éditions de l'Aube, 1998.
8. 8. L'avenir du service national, Rapport du sénateur Serge Vinçon, Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, rapport n° 349, 1995-1996, citant Jean Bastide, in Les formes civiles du service national, rapport présenté au nom du Conseil économique et social, 1995.
9. 9. Nicolas Beaupré, « La victimisation des combattants de la Grande Guerre », in Sylvain Schirmann (dir.), Guerre et paix. Une destinée européenne ? Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 99-112.
10. 10. Les films français racontent essentiellement le destin de héros de la Résistance qui sont des civils (dans La Bataille du rail, de René Clément, sorti en 1946, ou L'Armée des ombres de Jean-Pierre Melville, sorti en 1969).

11. 11. Bénédicte Chéron, L'image des militaires français à la télévision, 2001-2011, IRSEM, 2012.
12. 12. Le 14 juillet 2001, par exemple, l'un des reportages diffusés avant la retransmission en direct du défilé à la télévision, sur France 2, est consacré au SMA, créé en 1961 dans les Antilles et en Guyane et peu à peu étendu à tous les départements et territoires d'outre-mer. Les jeunes garçons et filles, volontaires, y vivent un premier mois d'apprentissage élémentaire de la vie militaire (maniement des armes inclus) puis reçoivent une formation professionnelle dans un cadre militaire. En 2016, le SMA affiche un taux d'insertion professionnelle de 77 %. Il accueille environ 6000 jeunes garçons et filles par an.
13. 13. Sur l'ensemble de ces dispositifs, on se référera avec profit au rapport de Barbara Jankowski, chercheur à l'IRSEM (Institut de recherche stratégique de l'école militaire), Le rôle des armées dans la fonction « intégration » de l'État, à paraître dans les collections de l'IRSEM au premier semestre 2018.
14. 14. Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique.
15. 15. Cf. rapport de Barbara Jankowski, Le rôle des armées dans la fonction « intégration » de l'État, à paraître dans les collections de l'IRSEM au premier semestre 2018.
16. 16. Enquête CSA pour la DICOD, Les jeunes et la Défense, mars 2017.
17. 17. Fabien Magnenou, « A La Rochelle, le service militaire volontaire prône l'emploi, pas la guerre », francetvinfo.fr, 14 janvier 2016. 18. « Retrouver le goût du travail à l'armée », reportage du 19-20 de France 3, 3 février 2016.
18. 19. « Service militaire volontaire : une seconde chance pour des jeunes en difficulté », Ici.fr, 22 février 2016.
19. 20. Aurelia Salinas, « Nous ne formons pas des combattants, mais des travailleurs », lasemaine.fr, 5 juin 2016.
20. 21. Jérôme Lefilliâtre, « M6, la télé du "c'était mieux avant" », libération.fr, 16 février 2016.
21. 22. Bernard Paqueteau, « Mots et stratégies : le débat sur la réforme des armées », Mots, n° 51, juin 1997, pp. 85-100.

22. 23. Sondage IFOP réalisé du 21 au 23 janvier 2015 auprès de 1051 personnes.
23. 24. Avec un poids électoral moins conséquent, Nicolas Dupont-Aignan a aussi appelé au rétablissement d'un service militaire obligatoire.
24. 25. L'idée de l'existence d'une spécificité militaire est le résultat du travail de sociologues qui ont cherché à établir quels sont les fondements et les limites de la particularité de l'engagement militaire. Bernard Boëne en particulier a en stimulé l'analyse (« Permanence et relativité de la spécificité militaire », in B.Boëne (éd.) La Spécificité militaire, Armand Colin, 1990). Cette spécificité militaire continue d'être étudiée et analysée sans que sa pertinence comme critère de compréhension des questions militaires ne puisse réellement être remise en cause, comme l'a montré Laure Bardiès dans son article « Du concept de la spécificité militaire » (L'Année sociologique, 2011/2, vol. 61, p. 273-295).
25. 26. Kléber Arhoul, préfet et coordinateur national pour l'accueil des migrants, Marion Chapulut, présidente de CitizenCorps, une association qui veut favoriser l'engagement des jeunes et développer leur potentiel, Guy Lavocat, consultant en ressources humaines et spécialistes du management social des RH, Juliette Méadel, ancienne secrétaire d'État à l'aide aux victimes, Emmanuelle Pérès, déléguée générale de la Fédération de la formation professionnelle, Thierry Tuot, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les immigrés.
26. 27. C'est à ce titre que l'association des généraux en seconde section, le « Groupe de liaison G2S » a publié un rapport, en janvier 2018, intitulé « Le service national universel ».
27. 28. La fonction militaire dans la société, HCECM, 11e rapport, septembre 2017.
28. 29. Ibid., p. 137 et 138.
29. 30. Ces volontaires sont financièrement indemnisés à hauteur d'environ 470 euros par mois.

[Retour au sommaire](#)

Place du SNU dans l'éducation du citoyen.

Général de corps d'armée (2s) Alain Bouquin
04 avril 2018

La conclusion de ce dossier sur un futur SNU, dont la mise en œuvre ne sera pas triviale et pourra fortement perturber les armées, si on n'y prend garde est tirée par le Président du G2S. S'interroger sur la portée du service national universel (SNU), c'est avant tout poser la question de sa finalité profonde et de l'adéquation de sa mise en œuvre à cette finalité : quelles sont les réponses qu'il devra apporter pour atteindre les objectifs que le politique lui fixera ?

Quelle finalité ? Éducative !

Quand on lit l'abondante documentation qui a pu être produite sur le sujet du SNU, on constate que les objectifs poursuivis ont été formulés de diverses manières, et qu'ils ont même un peu évolué depuis l'annonce du projet. Mais ils ont un fil directeur. Pour tenter de résumer l'effet final recherché en une formule lapidaire, on pourrait dire qu'il consiste à « contribuer à ce que la jeunesse française adhère aux fondamentaux de notre Nation ».

C'est donc bien un but éducatif qui est très clairement assigné au SNU. Il peut se décliner en divers points qui relèvent tous d'une construction citoyenne à achever et d'un « apprentissage de la France et de ses valeurs » à parfaire :

- donner du sens collectif ;
- inculquer des savoir-être, des comportements, des règles de vie inspirés de nos valeurs républicaines et de nos principes démocratiques ;
- expliquer les droits et devoirs du citoyen ;

- intégrer (ou réintégrer ?) des jeunes en manque de repères ;
- briser la spirale de l'individualisme, des intérêts catégoriels et du communautarisme qui conduisent au rejet de l'autre ;
- repérer et traiter les situations d'échec scolaire car elles favorisent la marginalisation ;
- favoriser les contacts entre toutes les couches de la société et le brassage social...
- éduquer à la résilience individuelle et collective ;
- apprendre les gestes qui sauvent...

On peut évidemment faire une lecture en creux de ce soudain engouement pour un complément éducatif : pourquoi y a-t-il urgence ? ... Si le sentiment d'un tel besoin émerge dans la société et dans la classe politique, c'est qu'il répond à un manque identifié qu'il faut très vite combler. L'éducation de notre jeunesse aurait donc été jusqu'ici incomplète, ou mal reçue, ou n'ayant pas touché toute une génération ? ... D'autres répondront mieux à ces interrogations. Le fait est que le SNU est présenté comme un palliatif, un outil de « récupération » ou de « réparation », une forme de dispositif de la seconde chance, ce qui ne contribue pas toujours à en valoriser l'intérêt...

Le SNU peut-il répondre aux enjeux éducatifs qu'on lui a assignés ?

Oui, mais partiellement seulement...

Le SNU aura ainsi pour partie vocation à apporter un complément éducatif pour tenter de « rattraper » certains jeunes dont la formation citoyenne serait à achever ou à reprendre. Le projet a bien sûr du sens ; et ses attendus sont louables. Mais les questions sont nombreuses quant à la réelle possibilité de succès.

Les principales critiques tournent en fait autour de deux questions-clefs :

- ***Trop tard ?*** Un jeune adulte n'a-t-il pas cessé d'être réceptif ? Ne vaudrait-il pas mieux cibler des garçons et filles plus jeunes, encore scolarisés, dans une posture d'esprit plus ouverte ?

– **Trop court ?** Peut-on réussir en à peine un mois à sensibiliser et à faire adhérer des jeunes qui ont appris « autre chose » pendant des années ? Même avec les arguments les plus généreux et la meilleure pédagogie du monde, on ne peut pas en si peu de temps modifier en profondeur comportements et opinions...

C'est ainsi que certains sceptiques pensent que le SNU ne répondra pas à sa finalité éducative. Car ses effets trop tardifs et sa durée trop courte resteront ses points faibles.

On peut cependant avoir une vision plus optimiste : sans vouloir parer le SNU de toutes les vertus éducatives, on est en droit d'estimer qu'il saura bousculer des habitudes, provoquer des remises en causes, apporter, au moins partiellement, des réponses ou des repères, et peut-être même offrir du sens à une jeunesse qui aspire à en trouver. Pas autant qu'on souhaiterait le faire... mais toujours plus que si on ne fait rien !

C'est dans cet esprit que l'idée d'une phase d'expérimentation semble s'imposer : elle doit avoir pour objectif de mesurer in situ la réalité, l'ampleur, la profondeur, la solidité des effets positifs générés par le projet, avant de prendre en connaissance de cause la décision ou non de sa généralisation.

Une expérimentation sera d'autant plus utile que d'autres questions plus matérielles viennent nourrir le scepticisme des adversaires du projet : trop coûteux ? trop gourmand en effectifs ?... Questions auxquelles il conviendra d'apporter des réponses chiffrées qui seront à mettre en regard de celles des bénéfices apportés.

Expérimenter c'est dans tous les cas une des conditions de la réussite : il faut corriger et remettre en permanence en question le programme à suivre et les objectifs à atteindre afin d'éviter des phénomènes de rejet, ou des comportements trop passifs. Pour être un succès, l'expérience

devra pouvoir être jugée positivement par une majorité de ceux qui la vivront ; sinon ce sont ceux qui ont essayé de la porter qui se verront attribuer la responsabilité de l'échec...

Éducation de la nation : quel rôle pour les armées ? En appui !

Si la finalité et les promesses du SNU sont essentiellement éducatives, il est légitime de s'interroger sur la part à prendre par les armées dont ce n'est pas la mission.

Le débat n'est pas si simple. L'éducation, n'est peut-être ni la vocation ni la destination première des armées, mais elles ont acquis au fil du temps une compétence qu'elles ne peuvent renier. Sans aller jusqu'à dire avec Lyautey que l'officier est « l'éducateur de la nation toute entière », on doit admettre que les exigences de la formation militaire ont fait que les armées ont mis en place une forme de pédagogie plutôt performante. C'est une véritable expertise qu'elles ne peuvent refuser de mettre au service de la Nation, pour un vaste projet « d'éducation nationale élargie ».

Il y a là une forme de paradoxe très subtil dont peuvent se servir aussi bien adversaires que soutiens du projet de SNU : si l'éducation n'est pas une mission des armées, elles ne doivent pas y participer ; mais comme l'éducation est une expertise des armées, elles doivent être parties prenantes...

Les armées ont également un statut reconnu, une forme de légitimité dont on ne peut faire abstraction. Car pour beaucoup de nos concitoyens, elles demeurent d'une certaine manière le « gardien des valeurs » de la patrie : esprit de sacrifice en tête, mais aussi dévouement, discipline, don de soi, dépassement, sens du service et engagement ; le service de la France y reste central. Elles sont un creuset où se fondent toutes les origines et toutes les religions en une communauté soudée autour du bien commun. Comment pourraient-elles rester à l'écart d'un

projet qui a précisément pour objectif de rendre plus vivantes ces valeurs au sein de la jeunesse française ?...

Le SNU : seule modalité de participation efficace des armées ?

Vers un dispositif plus global, avec des voies complémentaires et/ou alternatives, sous l'égide de l'Éducation nationale.

Il semble donc acquis que le SNU sera testé et que les armées y prendront leur part. Il reste malgré tout, cela a été dit plus haut, que le SNU sera loin d'apporter toutes les réponses attendues. Il est en fait une solution de court terme, pour pallier un déficit de lien social et de cohésion nationale. Mais il ne traite sans doute pas le mal à la racine ; il va se contenter d'en soulager une partie des blessures visibles...

Pour aller plus loin, il faut sans doute revenir aux fondamentaux :

- pour ce qui concerne la Nation, l'éducation, c'est avant tout une mission du ministère qui en porte le nom ; les armées ne constituent qu'une force d'appoint ;
- l'éducation ça commence très tôt, et ça se fait dans la durée.

Il faudra donc vraisemblablement, dans un second temps, une fois que le SNU aura (éventuellement ?) permis de parer au plus pressé, se donner des moyens d'un véritable projet éducatif plus global dont les effets bénéfiques seraient attendus sur le moyen terme : pour cela il conviendra de mettre en place (ou de réhabiliter) des dispositifs qui permettront de travailler plus en profondeur, sur la durée, plus en amont, sous la responsabilité de l'éducation nationale, avec les armées en appui.

Quel rôle attendre des armées dans cette entreprise de longue haleine ? Une contribution efficace et pertinente peut prendre deux formes essentielles :

– *l'éducation des éducateurs* qui doit viser à mettre le corps enseignant en situation de former les plus jeunes à une forme de conscience citoyenne au cœur de laquelle l'esprit de défense trouve toute sa place ;

– *l'éducation des élites* qui doit permettre d'offrir à nos jeunes les plus prometteurs une expérience et des bases en matière de cohésion nationale ou de leadership, avant qu'ils ne soient eux-mêmes amenés, dans les postes de responsabilités publics ou privés qui seront les leurs, à restituer ces compétences au profit de leurs concitoyens.

Plusieurs propositions concrètes ou dispositifs existants méritent d'être étudiés et/ou renforcés à cet effet :

– les trinômes académiques ;

– l'enseignement de défense et la formation des enseignants ;

– un passage obligé en milieu militaire pour les jeunes des grandes écoles qui forment les futurs cadres de la nation ;

– le renforcement des liens entre la défense et l'enseignement supérieur...

Ces dispositifs existent pour beaucoup d'entre, d'autres sont à inventer, tous sont à mettre en œuvre avec davantage de vigueur et de conviction...

C'est, dans les faits, un véritable « continuum école-armée », tel qu'il a pu exister sous la III^e République, qu'il conviendrait de restaurer, sous une autre forme, avec d'autres outils, plus modernes. Dans un tel schéma, le SNU n'aurait plus nécessairement sa place : instrument du rattrapage, il cesserait d'être nécessaire le jour où les instruments en amont rempliraient leur office...

Enfin, la mise en place du SNU doit se faire avec prudence. Il convient en particulier de ne pas abandonner les formes de services existantes (le SMA (service militaire adapté), le SMV (service militaire volontaire), le service civique ou les cadets de la défense), pour les fondre hâtivement dans un dispositif unique. Car ces dispositifs ont fait leurs preuves. Ils doivent pouvoir demeurer des alternatives, ou des structures complémentaires, au SNU. C'est en

quelque sorte un SNU multiforme qui pourrait être mis en place, dont les anciennes formes de services constitueraient des modalités particulières...

Cette prudence est une autre raison qui justifie la mise en place d'une phase d'expérimentation, si possible en mode comparatif : on pourrait utilement découvrir qu'un simple « SMV élargi », susceptible d'accueillir davantage de jeunes français défavorisés, dispose de tous les atouts pour être un substitut pragmatique au SNU, si jamais l'universalité de ce dernier se révélait mal faisable et trop coûteuse...

Finalement, le SNU, au-delà des travaux et études relatifs à son utilité, son coût ou ses modalités de mise en œuvre, a d'ores et déjà un mérite : il est le catalyseur d'une réflexion beaucoup plus profonde sur notre jeunesse, sa participation active à la vie de la Nation et le parcours qui doit la conduire à pleinement exercer ce rôle. L'action de l'Etat en ce domaine est aujourd'hui mal adaptée, peu opérante : des initiatives sont à prendre. Le SNU est l'une d'entre elles. Il peut susciter des doutes et des préventions, souvent légitimes ; il peut à contrario soulever des espoirs, pas tous fondés ; il mérite à minima d'être expérimenté. Il n'est en tout état de cause qu'une première étape vers un dispositif éducatif beaucoup plus global qui reste à inventer.

.Association selon la loi de 1901, le G2S est un groupe constitué d'officiers généraux de l'armée de terre qui ont récemment quitté le service actif. Ils se proposent de mettre en commun leur expérience et leur expertise des problématiques de défense, incluant leurs aspects stratégiques et économiques, pour donner leur vision des perspectives d'évolution souhaitables de la défense.

[Retour au sommaire](#)

Pourquoi confier aux armées l'encadrement du Service National Universel n'est pas opportun ?

Général d'armée (2s) Jean-Marie Faugère

26 mars 2018

S'il n'est plus question de renouer avec le service militaire obligatoire, puisque la France ne se connaît plus d'ennemi depuis la disparition de la menace soviétique (*contrairement aux idées en vogue, le terrorisme de quelque nature qu'il soit, n'est pas un « ennemi » au sens où son traitement serait de nature militaire, pas plus que les terroristes sur le territoire national, lesquels ne sont jamais que des criminels relevant du droit commun*), le projet de confier aux armées l'encadrement du futur *Service national universel* relève d'une certaine confusion des esprits devant le défi posé à la société par la situation d'une part non négligeable de sa jeunesse. Non seulement, ce projet a pour conséquence – si ce n'est pour but inavoué – de dispenser la société dans son ensemble et nos élites plus particulièrement de l'indispensable réflexion sur les causes de cette situation, mais il repose sur des principes – on devrait même dire, en réalité, sur une absence de principes – erronés et viciés, autant sur le rôle de l'État que sur celui des armées. Il pourrait même dériver vers une forme d'autoritarisme par lequel il reviendrait à l'État, avant tous les corps intermédiaires et la société civile, de pourvoir à l'éducation de la jeunesse.

Sur le plan des principes, est-ce vraiment à l'État par le canal de l'institution militaire d'élever et d'éduquer la jeunesse pour lui permettre de trouver sa juste place dans la société civile et la communauté nationale ? Si, au cours de l'Histoire, certains États se sont lancés dans une telle entreprise, la plupart du temps l'expérience s'est soldée, pour le prétendu bien de la société, par des échecs retentissants. De fait, cette volonté de maîtriser les esprits et les comportements individuels relève essentiellement de régimes d'essence totalitaire. On pourra objecter que le

contexte du jour est fondamentalement différent ; encore faudrait-il analyser avec justesse les causes d'une telle situation avant de prétendre en corriger les effets.

A partir du constat d'une jeunesse sans formation et sans but, désorientée, désocialisée, voire radicalisée par endroit, l'immense tâche de la remettre à sa place dans la société ne ressortit pas d'une mission militaire et ne répond nullement à la finalité des armées. Elle en constitue même un dévoiement préjudiciable à l'accomplissement de leurs vraies missions. De plus, s'atteler à corriger les effets de l'absence d'autorité, conjuguée à une carence d'éducation et de sens civique de la part des familles et de l'école, ne permet en rien de traiter les causes de la situation regrettable dans laquelle, aujourd'hui, une grande part de la jeunesse se trouve plongée.

On pourrait ajouter que prétendre corriger l'état d'esprit et les comportements de jeunes de dix-huit ans et plus par un « brassage social » de quatre semaines, même encadré par des militaires, participe d'un angélisme étonnant et d'une méconnaissance profonde des ressorts humains et de la psychologie la plus élémentaire. A l'époque du vrai service militaire – qui était d'ailleurs dénigré par une certaine classe politique et dont la finalité répondait alors à l'obligation de protéger et de défendre la Nation contre des agressions extérieures – les cadres des armées savaient bien que la mentalité d'un jeune n'évoluait favorablement – quand c'était le cas – qu'à partir d'une période de plusieurs mois bien au-delà d'un semestre...

Ce service national serait mis en œuvre dans un cadre interministériel pour sa direction générale, la mise à disposition de formateurs, le contenu des programmes et, pour une part indéterminée, la délivrance des moyens matériels. On voit bien que la charge la plus lourde, compte tenu de sa permanence et de ses exigences, reviendra aux armées pour la vie courante (actes de gestion individuelle, hébergement, alimentation, etc.), les règles de vie communautaire (discipline) et la restauration du lien social ; toutes choses que les cadres militaires maîtrisent, – on le redécouvre présentement – grâce en grande partie à la perspective, présentée au soldat, de l'engagement opérationnel qui n'admet pas l'à-peu-près. Cette finalité militaire n'existera

pas ici pour des jeunes dont on peut craindre que certains d'entre eux peineront à trouver du sens et de la légitimité à ce passage obligé dans des mains militaires.

Sur l'aspect interministériel, l'expérience montre qu'un tel niveau de gouvernance fonctionne mal en France ; il dilue les responsabilités, laisse des pans d'attributions en déshérence, d'autant que les administrations civiles, hormis en principe celle de l'éducation nationale ou de l'intérieur, n'ont aucune expertise de la « gestion de masse » et manquent totalement de moyens matériels adaptés à cette nouvelle mission. Sans parler de la gestion financière et budgétaire de cet ensemble que d'aucuns s'empresseront de rejeter sur le voisin.

Concernant les armées, les obstacles sur la voie d'une telle entreprise sont nombreux après le détournement de leur finalité. L'institution militaire se trouve réduite à sa plus simple expression par la volonté politique, que des événements dramatiques récents ont illustré comme largement insuffisante pour accomplir ses missions pérennes. Les effectifs des armées, leurs moyens, y compris financiers, sont contestés au sein même de l'appareil d'État, par Bercy essentiellement. On peut douter alors que la priorité en la matière soit accordée à cette tâche pour asseoir la viabilité d'un nouveau service à portée universelle. Il ne s'agit pas ici d'un procès d'intention, mais d'une vision réaliste justifiée par l'expérience... encore récente.

Par ailleurs, concernant cette nouvelle mission dévolue aux armées, il est à craindre plusieurs phénomènes tels que l'usure morale et physique de cadres à l'effectif compté, obligés de répéter inlassablement tous les mois, les mêmes efforts de persuasion et de formation morale qui ne répondent pas strictement à leur vocation. Pourrait s'ensuivre une crise de recrutement par effet de lassitude chez les officiers et les sous-officiers devant une perspective d'emploi hors de leur vocation qui vient s'ajouter à leurs missions naturelles. Alors que d'un autre côté, les mêmes efforts ne seraient pas exigés de ceux dont c'est la raison d'être, à savoir les familles et l'école ; cette dernière devrait demeurer le lieu légitime et prioritaire du brassage social et de l'apprentissage de la vie en société.

Ne faudrait-il pas plutôt, dans ces conditions, commencer par restaurer le sens de *l'autorité* partout où il se montre défaillant, rétablir le sens et le rôle de la famille – avec les aides appropriées, dont une part revient à l'État, mais pas seulement – et redonner à l'éducation nationale et au million de fonctionnaires qu'elle abrite les moyens et l'envie de répondre, après la famille, à sa vocation d'instruction d'abord et de formation civique ensuite ?

[Retour au sommaire](#)

L'encadrement du SNU est-il à notre portée ?

Général de corps d'armée (2s) alain bouquin

19 mars 2018

Avant de se lancer dans le SNU, il faut bien appréhender les efforts nécessaires à consentir, notamment en termes d'effectif.

Un des éléments-clefs qui conditionneront la faisabilité du service national universel (SNU) est celui des **effectifs**.

La courte analyse qui suit a pour simple objet de fixer quelques ordres de grandeur, et d'évaluer en première approche la part que pourraient prendre les armées, en focalisant sur la période estivale qui devrait être la plus délicate à gérer.

Hormis la base de départ (effectifs d'une classe d'âge), les chiffres qui suivent n'ont aucun caractère officiel ni scientifique ; ils sont le fruit d'un raisonnement et d'hypothèses de calcul forcément contestables ; ils doivent être manipulés avec circonspection...

1. Une estimation de l'effort annuel à produire

Une **classe d'âge** représente aujourd'hui en moyenne **760 000 personnes** (chiffres des classes 96, 97 et 98).

- Nés en 1996 : 382 380 hommes et 366 173 femmes ; total 748 523.
- Nés en 1997 : 383 494 homme et 365 361 femmes ; total 748 855.
- Nés en 1998 : 395 752 hommes et 377 822 femmes ; total 773 574.

Deux remarques déjà à ce premier stade de l'analyse :

– Ces chiffres sont ceux issus du recensement ; ils peuvent être légèrement en-dessous du total global du fait de quelques personnes ayant réussi à échapper au système ;

– Ils n'incluent évidemment pas les étrangers, ou les migrants, même ceux « destinés » à être naturalisés ultérieurement ; une disposition imposant le SNU aux nouveaux Français au

moment de leur naturalisation (jusqu'à une limite d'âge à fixer) vaudrait la peine d'être envisagée.

Quel **taux d'exemption** ? Il était **de l'ordre de 10 %** à l'époque du service militaire, pour des raisons médicales ou psychologiques pour l'essentiel. Mais l'aptitude au service militaire et l'aptitude au SNU sont deux choses différentes... En prenant malgré tout en compte, faute d'une meilleure estimation, cette attrition de 10 % comme base de calcul, l'effectif qui vivrait le SNU chaque année serait de l'ordre de **650 à 700 000**.

Autre remarque : entre les exemptés, ceux qui passent au travers des mailles du filet du recensement ou les « réfractaires », est-ce que ce ne sont précisément pas ceux qui auraient le plus « besoin » du SNU qui risquent finalement d'y échapper ?

Pour encadrer ces effectifs (et sans doute aussi pour les soutenir, y compris au plan administratif), on estime généralement qu'un **ratio d'encadrement** de l'ordre de **un pour quatre à un pour cinq** est « raisonnable », ce qui reste peut-être cependant à vérifier : ce qui était valable pour « faire les classes » ne l'est pas nécessairement pour suivre le SNU... Avec ce taux, une simple règle de trois indique qu'il faudrait mobiliser environ **130 à 175 000 cadres** des ministères contributeurs par année, chacun d'entre eux affecté à cette mission pour une durée d'un mois (hypothèse de durée conforme aux annonces faites), soit de l'ordre **de 11 000 à 15 000 cadres agents de l'État mobilisés en permanence**.

A quelle hauteur contribueraient **les armées** à cette mission d'encadrement et de soutien ? Les autres ministères « à forts effectifs » susceptibles d'être impliqués ne pourraient être que l'intérieur et l'éducation. Mais comme il s'agira de s'occuper pour une large part d'activités de terrain, il est probable que les cadres militaires seraient majoritairement concernés (Même si d'autres départements ministériels ont cette expérience des activités de plein air : police,

gendarmerie et sécurité civile pour l'intérieur, équipes d'intervention pour la santé, ONF pour l'agriculture, moniteurs de sport pour l'éducation nationale...).

.Une participation des armées à hauteur de **40 ou 50 % des effectifs** pourrait être requise... Ce qui fixerait les effectifs à fournir par elles **à une moyenne de 6 000 cadres en permanence**. Or ces 6 000 cadres ont actuellement un métier ! De plus, il faudrait les choisir plutôt jeunes, mais expérimentés, et hors d'un certain nombre de fonctions prioritaires. En fait, le réservoir de l'encadrement répondant à ces multiples critères serait très réduit et, en conséquence, le poids pesant sur cette population limitée serait insupportable.

On peut même penser que le type d'activités proposé par le SNU désigne en priorité des jeunes cadres de contact des forces terrestres pour la mission : dans ce cas, la contribution rapportée à leur seul effectif serait sensiblement plus importante, alors que leur taux d'encadrement est déjà relativement faible.

La prestation à fournir couvrant aussi des tâches de soutien, il est cependant probable qu'une petite partie des effectifs pourrait être constituée de **militaires du rang** (caporaux-chefs anciens...). Les **réservistes** seraient sans doute sollicités, même s'il s'agit par nature d'une ressource plus aléatoire, déjà fortement mise à contribution par Sentinelle). Ces deux contributions pourraient un peu alléger la facture en cadres d'active...

Dans tous les cas, pour les armées, comme pour les autres contributeurs d'ailleurs, il s'agirait d'une **nouvelle mission**, à caractère permanent qui devrait se traduire par des **effectifs supplémentaires**.

Une remarque importante est donc à faire à cet instant de la démonstration : ce serait un absentéisme structurel permanent très important qui se profilerait pour les armées. Deux questions devront être traitées pour y faire face :

– *Les effectifs des armées seraient-ils renforcés à hauteur de ces besoins, de manière à ce que les personnels « manquants » ne pénalisent pas l'exécution des missions opérationnelles ?*

– *Pour honorer la facture, ferait-on appel à des personnels « tournants », ou à des cadres spécialisés, affectés en permanence au SNU ? Cette seconde option présenterait le risque de recréer une « armée à deux vitesses » ...*

2. un pic estival ?

3.

Quelle est la répartition actifs / étudiants au sein de ces classes d'âge ? Plus des **deux tiers** (65% des hommes et 70% des femmes) sont **des étudiants**. Scolarisés de septembre à juin, ils pourraient souhaiter dans leur immense majorité « faire le SNU » en période estivale. D'autant que la pratique des activités de plein air leur semblera mieux supportable par beau temps... En admettant qu'on parvienne quand même à lisser un peu cet effet de pic, on pourrait avoir jusqu'à **300 à 350 000** personnes à incorporer **en juillet et en août**.

Il faudrait donc, toujours sur les mêmes bases de calcul, trouver pour les mois de juillet et août de l'ordre de **12 000 à 15 000 cadres militaires par mois**, potentiellement jusqu'à 20 000. Ce sont donc près d'un quart des officiers ou sous-officiers des trois armées qui pourraient être concernés par cette mission estivale d'encadrement. Alors que les autres missions des armées se poursuivent, et que les familles comptent sur des permissions d'été méritées.

Autre effet de pic : il y aurait potentiellement chaque mois d'été **200 000 personnes, cadres et « conscrits »** (si tant est que cette appellation leur soit conservée), à simultanément loger, éventuellement habiller, nourrir, transporter, administrer, suivre médicalement. Le tout pendant que la France est en vacances.

... et autre difficulté : en admettant qu'on trouve et rende disponibles des infrastructures aptes à héberger 1 000 personnes, il en faudrait 200 ; ce serait bien davantage pour des emprises de moindre taille...

3. **que disent ces chiffres ?**

4.

Sans aucune prétention mathématique rigoureuse, ces éléments chiffrés ont un seul mérite : celui de donner une idée de l'ampleur de l'effort à produire en termes de ressources humaines. C'est un véritable défi, dont la **faisabilité** et l'**acceptabilité** ne sont pas acquises. La prudence doit donc être de mise... Elle peut consister par exemple, à **tester le dispositif** sur une partie seulement de la population concernée, ou sur une durée moindre, avant de statuer sur sa généralisation. Elle peut aussi passer par **des pistes alternatives**, comme celle d'une augmentation significative des capacités du service militaire volontaire (SMV) et du service militaire adapté (SMA) pour « absorber » une part des « trop-pleins » d'effectifs...

En tout état de cause, ces chiffres montrent que **les armées ne sont pas en mesure, à elles seules, dans leur format actuel, d'assurer cette mission** à la hauteur d'un service qui serait réellement universel.

[Retour au sommaire](#)

Service National Universel et service militaire...

Général de corps d'armée (2s) Jean-Claude Thomann
12 mars 2018

L'auteur nous alerte sur le danger de toute mise en parallèle du SNU et de l'ancien service militaire. Si elles peuvent apporter un soutien, les armées seraient submergées si elles devaient le manager.

L'avenir de notre pays et de sa capacité à « vivre ensemble », avec le partage par tous les citoyens de ce qui est communément appelé « les valeurs républicaines », suscite une grande inquiétude. On ne reviendra pas ici sur le diagnostic, largement évoqué dans ce dossier. Par contre, en ce qui concerne le traitement du mal qui affecte la composante de notre nation qui est sa plus grande richesse, en l'occurrence sa jeunesse, il paraît urgent de mettre fin au fantasme que constitue le concept de service national universel tel qu'il est actuellement prôné par certains politiques qui en feraient volontiers une (bien pâle) réplique de l'ancien service militaire, bien évidemment confié pour l'essentiel à l'institution militaire.

En fait, dans une société qui perd ses repères historiques s'impose paradoxalement l'image d'une armée dernière gardienne à bien des égards des vertus qui ont fait la République. Et c'est donc assez naturellement que ressurgissent, pour faire face au problème posé, les mânes de feu le service militaire, suspendu « définitivement » en 1996 avec l'adoption du modèle d'armée professionnalisée. Ce service militaire, jadis si critiqué pour ses nombreuses carences, est mis en avant par nombre de seniors qui, avec le recul du temps, le parent de multiples vertus alors que nombre d'entre eux, lorsqu'ils eurent à y participer, ne cessèrent de tenter d'y échapper à coup de sursis et de dispenses, le jugeant de fort peu d'utilité et source de temps perdu et gaspillé, ou encore le contournant en profitant des opportunités offertes par les postes ouverts

en ambassade ou en coopération, ou encore des « planques » inhérentes à un dispositif aussi massif. Ce concert des nouveaux convertis a bien évidemment retenu l'attention d'une classe politique nouvelle et dont la jeunesse a, entre autres caractéristiques, le défaut de n'avoir pas été concernée par cet impératif de service militaire et donc le pouvoir de l'idéaliser à peu de frais. Il est dans ces conditions assez aisé d'en faire une, voire la référence pour résoudre le problème d'unité posé à la nation.

Cependant, dès lors que l'on admet qu'une armée professionnelle est indispensable pour faire face aux défis stratégiques de notre temps, la liste impressionnante des obstacles à surmonter, qu'ils soient budgétaires, humains ou matériels, pour en revenir à une forme de service militaire, conduit à en exclure la faisabilité et à tenter d'imaginer un dispositif « inspiré de » ce service mais que les réalités des contraintes tendent à réduire à sa plus simple expression : d'où l'idée d'un service national universel, qui, en quelques semaines et dans une liste à la Prévert des actions à y réaliser, censées pallier les carences antérieures, dont celles de l'Éducation Nationale, redonnerait à la jeunesse l'indispensable formation référentielle qui lui fait aujourd'hui défaut.

Comme le montrent d'autres articles de ce dossier, ce projet relève clairement de l'utopie quant à l'adéquation entre ses objectifs supposés, les possibilités réelles de concrétisation des actions à mener et les résultats à en espérer.

Mais Il faut aussi noter qu'à l'inverse de ce qu'était le service militaire, pour lequel la jeunesse se mettait au service de la nation, le service national universel reviendrait à mettre la nation au service de la jeunesse. Ceci n'est pas rédhibitoire mais marque bien le fait qu'il ne s'agit absolument pas du même paradigme. Et, en l'occurrence et au vu des objectifs poursuivis, le terme de service, utilisé pour son pouvoir évocateur, paraît bien à proscrire : il s'agit en fait d'une période de formation citoyenne, dénuée de toute connotation militaire, qui est désormais

mise en avant par ses promoteurs. Et c'est à une sorte de court stage de scoutisme laïque que serait conviée la jeunesse pour acquérir quelques rudiments du vivre ensemble.

On peut également remarquer que la référence au service militaire pose plus ou moins directement la question fondamentale du rôle social de l'institution militaire. Or la finalité du service militaire n'a jamais été en priorité le brassage des classes de jeunes français : celui-ci était un effet induit par le choix stratégique d'une armée de conscription, faisant appel à toutes les strates de la population pour fournir les effectifs suffisants à une confrontation massive telle que celle qui opposait Pacte de Varsovie et OTAN. Vouloir aujourd'hui impliquer fortement les moyens des armées et leur ressource humaine relativement réduite dans le succédané de scoutisme évoqué supra serait donner clairement la priorité à un rôle social annexe au détriment de leurs capacités opérationnelles et de leur finalité première.

Faut-il pour autant ne rien faire ? Bien évidemment non, car tout un chacun comprend que la situation est grave et que nous marchons à cadence accélérée vers des catastrophes si rien n'est fait pour remettre à sa juste place la République et ses valeurs, l'État de droit et ses obligations, qui imposent un juste équilibre entre droits et devoirs : ce qui pourrait se résumer par réinventer l'État de droit et de devoir...

Dans ce processus capital pour l'avenir de notre nation et qui doit clairement s'inscrire dans la durée, en scrutant toutes les causes qui dès l'enfance du citoyen conduisent au triste constat actuel, les armées ont certainement un rôle à jouer, plus conforme à leurs possibilités et qui ne doit induire aucun affaiblissement de leurs capacités ou remise en cause du modèle d'armée professionnelle.

Ainsi deux pistes pourraient être privilégiées pour la participation des armées à l'effort à conduire par la nation au profit de sa jeunesse. La première concerne les élites de notre pays, la

seconde une mise en œuvre volontariste et concrète du protocole interministériel de 2016 définissant la relation entre Éducation Nationale et Défense.

En effet une formation réellement militaire pour les élites de la nation paraît d'autant plus nécessaire que l'abandon de la conscription a généré chez celles-ci une méconnaissance totale de l'institution militaire, qui est pourtant au cœur du régalien et des responsabilités étatiques. A la différence de leurs concitoyens moins favorisés, ces élites doivent bien à la République quelques mois de leur vie compte tenu du rôle qu'elles auront à y tenir dans leur carrière et des satisfactions de tous ordres qu'elles tireront de leur position dominante. Ainsi, tous les élèves des « grandes écoles », tous les étudiants en fin de master devraient faire une véritable « préparation militaire », consistante et avec des périodes d'insertion dans les unités et formations des armées et de la gendarmerie.

Le réservoir ainsi créé aurait une meilleure connaissance des armées, pourrait abonder le dispositif d'encadrement de la garde nationale, renforcer réellement et autrement que par des discours et cocktails le lien armées-nation, et dans la perspective d'une « mobilisation générale » (notion un peu trop oubliée et dont notre histoire nous montre qu'il serait bien illusoire de la considérer comme définitivement éradiquée), fournirait les bases de l'encadrement des unités qu'il faudrait recréer pour ce qu'on appelait autrefois la couverture générale du territoire. Au-delà, le lien ainsi créé serait de nature à resituer le rôle des armées et les problématiques stratégico-militaires dans l'esprit de celles et ceux appelés à diriger et impulser la société, ce qui éviterait bien des contresens dans les analyses entendues ici ou là. Il y aurait donc un effort d'accueil, d'insertion et de formation de ces élites à conduire par les armées, mais celui-ci ne paraît pas irréalisable, s'adressant à des effectifs limités et devant privilégier l'immersion en unités après une courte période de préparation. Et, en référence à l'ancien service militaire, il s'agirait bien de ressusciter la notion, revue et corrigée, d'aspirant, dont tous les connaisseurs reconnaissent le grand intérêt et les réelles vertus.

Un second axe d'effort pourrait être une mise en oeuvre volontariste et concrète du protocole interministériel de 2016 définissant la relation entre Éducation Nationale et Défense. Dans ce cadre, il conviendrait que les armées, par une coopération de leurs cadres, « viennent au secours » des enseignants pour la conduite par ceux-ci d'une « instruction civique et citoyenne ». Tout en « éduquant les éducateurs » par des séquences d'information-formation sur la Défense et ses références éthiques, elles pourraient contribuer à une action systémique et adaptée à chaque niveau d'âge des élèves, avec une priorité aux adolescents. Il s'agirait donc in fine et en appui des enseignants de l'Éducation Nationale, d'initier la jeunesse aux problématiques élémentaires de défense et aux « valeurs » cultivées dans les armées (discipline, adhésion, motivation, solidarité et esprit de corps pour n'en citer que les principales) par des processus pédagogiques modernes.

C'est donc un rôle d'appui dans le cadre d'une véritable mobilisation interministérielle que pourraient jouer les armées. Si leur participation aux missions de l'Éducation Nationale devrait permettre de mener une action d'ensemble vis-à-vis de tous les jeunes français, leur implication dans la formation générale des élites aurait pour objectif de fournir à notre pays une capacité d'irriguer la société par l'action de ses dirigeants en matière de défense, dans les dimensions citoyennes et républicaines de celle-ci.

Ainsi les armées n'ont pas vocation à « réparer » un corps social en difficulté. Cependant en tant que référence et institution aux ressources multiples quoique limitées, elles peuvent contribuer à l'effort national nécessaire pour mettre la jeunesse de notre pays sur de bons rails. Il ne faut toutefois pas tout leur demander et n'importe quoi. Et les politiques qui aujourd'hui envisagent de la solliciter plus ou moins inconsidérément doivent garder en mémoire que ce n'est pas avec une armée qui pourrait presque tenir dans le seul « stade de France » et représente 0,4% de la population qu'on peut miraculeusement résoudre un problème social et éducatif qui affecte une communauté nationale de 65 millions d'habitants.

Cet article fait partie du dossier n°21 réalisé par Le Cercle de réflexions du G2S

« Le Service National Universel » publié en janvier 2018

Consultable sur : <http://www.gx2s.fr/>

Ce dossier a été réalisé par le G2S. Association selon la loi de 1901, le G2S est un groupe constitué d'officiers généraux de l'armée de terre qui ont récemment quitté le service actif. Ils se proposent de mettre en commun leur expérience et leur expertise des problématiques de défense, incluant leurs aspects stratégiques et économiques, pour donner leur vision des perspectives d'évolution souhaitables de la défense.

Pour aller sur le site G2S, cliquez [ICI](#)

[**Retour au sommaire**](#)

Un Service National Universel pour quels enjeux ?

Général de corps d'armée (2s) alain bouquin

12 mars 2018

Avant de se lancer dans un tel chantier, il convient de se poser la question du pourquoi.

En manque de cohésion...

Ce pays souffre d'un manque de cohésion : cohésion nationale, cohésion sociale, vivre ensemble... Une partie de notre jeunesse est en manque de repères et rejette notre modèle de société préférant trop souvent fantasmer sur d'autres pseudos valeurs. L'individualisme, le sexisme, l'accent mis sur les intérêts catégoriels, le communautarisme, dont découlent des tensions sociales, en sont les manifestations les plus visibles. Ce déficit de valeurs partagées est au coeur de la plupart des difficultés auxquelles nous avons eu à faire face ces derniers mois. Et il a naturellement été, de manière implicite ou explicite, au centre des débats qui ont jalonné les récentes échéances électorales.

Dans ce contexte, il est logique de vouloir rechercher des solutions éprouvées ; le service national en fait partie. Il est même, avec le recul, considéré dans l'inconscient collectif comme le symbole le plus manifeste d'une espèce d'âge d'or républicain, d'une époque où tout allait mieux, parce que l'école et l'armée jouaient leur rôle éducatif intégrateur... L'idée de vouloir le remettre en place s'impose donc comme une évidence.

Social par vocation, militaire par nécessité

Il convient de ne pas se tromper sur ce que l'on entend par réactiver le service national. Il ne faut pas oublier que le service d'antan était militaire par vocation (constituer des capacités

opérationnelles supplémentaires pour faire face à un conflit majeur) ; il n'avait d'utilité sociale que de manière accessoire.

À l'inverse le SNU que le Président appelle de ses vœux aurait en priorité une vocation de cohésion ; la « militarité » n'en serait que l'instrument. Il s'agirait d'employer au mieux les savoir-faire militaires en matière d'encadrement, de vie en collectivité, d'activités au grand air, de gestion du brassage social et de sens patriotique donné, pour bâtir le cadre adapté au projet.

Aux nostalgiques du service de jadis il convient de le dire clairement : il ne s'agit en aucune manière de faire revivre une structure qui n'a plus de sens, ni d'utilité militaire, à court terme en tout cas. C'est un autre dispositif, avec d'autres objectifs.

Dit autrement, et selon la belle formule empruntée au général Thomann, la logique du service militaire de jadis consistait à mettre la jeunesse au service (armé !) de la Nation ; celle du SNU vise à mettre la Nation au service de la jeunesse pour compléter son éducation.

Attendus et contraintes : quel bénéfice à quel coût ?

Le projet peut-il atteindre les buts que ses concepteurs lui ont fixés ? Il est probable qu'une durée de quelques semaines sera insuffisante pour modifier en profondeur comportements et habitudes, pour insuffler durablement un véritable sentiment d'appartenir à une communauté nationale dont on partage les valeurs. Tout au plus pourra-t-il donner quelques bases et permettre aux jeunes de se poser de bonnes questions sur le sens qu'ils souhaitent donner à leur vie au sein de leur pays.

Quant aux coûts de ce SNU, il convient de finement les anticiper : ressources humaines, fonctionnement, infrastructure... ils sont loin d'être négligeables. Ils ne doivent surtout pas être

sous-évalués. Les aspects juridiques méritent également d'être évalués avec une grande attention.

Faible bénéfice à coût important ? La question de la rentabilité du dispositif sera centrale et devra être soigneusement étudiée. Elle nécessitera certainement une phase d'expérimentation.

Des alternatives à ce SNU d'un mois, visant au même objectif, s'appuyant sur des initiatives déjà implémentées, mériteraient aussi d'être examinées avant toute décision de généralisation.

Quel rôle pour les armées ?

Il est évident que les armées ne sauraient refuser leur participation à l'exercice. Il faut le redire : leur savoir-faire est réel. Il se décline en termes d'organisation, de pédagogie, d'encadrement, de conduite des activités...

Mais ce n'est pas qu'une simple question d'aptitude. Quand le pays demande qu'un effort majeur soit consacré à une grande cause nationale, et que cette cause a pour enjeux la cohésion, l'esprit de défense, la résilience, la notion de patrie, alors les armées ne peuvent refuser leur concours. C'est pour elles une affaire de dignité et d'honneur.

Simple participation ou responsabilité effective ? La question n'est pas neutre. Considérant un projet de cette ampleur inédite, les armées semblent taillées et organisées pour prendre à leur charge le leadership. Mais... Un tel enjeu de société ne saurait être de la responsabilité d'un seul ministère : ce serait réducteur ; ce serait en altérer la portée. Il convient que l'ensemble des services de l'État prennent leur part, y compris sans doute les collectivités territoriales.

Le pilotage du SNU doit en effet impérativement matérialiser une vision et une volonté politiques, émanant du plus haut de l'État. La légitimité ne pourra venir que de cet ancrage politique fort, probablement centralisé, et d'une détermination clairement affichée.

Le fardeau doit donc être partagé ; et il doit en particulier être financé « en commun », sur un budget qui ne serait celui d'aucun ministère. Si les armées devaient par malheur pour elles prendre à leur charge « sous enveloppe » tout ou partie du projet, ce serait en distraquant une part importante de leur ressource, et donc forcément au détriment de leur capacité opérationnelle ! En se souvenant que leur mission principale reste la défense du pays et la protection des Français, dans un contexte international particulièrement détérioré. Le SNU ne devra en aucune façon conduire à baisser la garde face aux graves menaces qui affectent notre pays.

Le dossier que le G2S vous propose permet de passer en revue ces questions.

Adversaires et soutiens du SNU vous livrent quelques clés de compréhension de ce dossier brûlant.

Cet article fait partie du dossier n°21 réalisé par Le Cercle de réflexions du G2S « Le Service National Universel » publié en janvier 2018 Consultable sur : <http://www.gx2s.fr/>

Ce dossier a été réalisé par le G2S. Association selon la loi de 1901, le G2S est un groupe constitué d'officiers généraux de l'armée de terre qui ont récemment quitté le service actif. Ils se proposent de mettre en commun leur expérience et leur expertise des problématiques de défense, incluant leurs aspects stratégiques et économiques, pour donner leur vision des perspectives d'évolution souhaitables de la défense.

Pour aller sur le site G2S, cliquez [ICI](#)

[**Retour au sommaire**](#)